CONSEIL MUNICIPAL DE BRIDORÉ

Procès-verbal de la séance du 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 10 octobre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, Pascale MOREL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Étaient présents : Pascale MOREL, Ginette METE, Patrick SOETEMONT, Michèle AGEORGES, Patrick CHEVALLIER, Cyril JAUNEAU, Anne-Sophie SOUSA

Etaient excusés : Thierry BUSSONNAIS, Yvan ABELARD, Juliette LALOGE, Jean-Noël METE, Lionel PARIS

Étaient absents : Guillaume ROUSSELET

Secrétaire de séance : Ginette METE

Le quorum étant atteint, les élus présents sont invités à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Observations et approbation de la séance du 15 septembre 2025.
- Décision modificative n°1
- Avis sur le plan d'épandage associé au projet Ecopôle
- Questions diverses.

Observations et approbation de la séance du 15 septembre 2025

Observations : Néant

Approbation : à l'unanimité

DCM 2025-46 Décision modificative n°1

La trésorerie nous informe que le compte choisi au budget primitif 2025 pour le PPI 2025 du SIEIL est erroné.

Il est donc nécessaire de modifier le budget comme indiqué ci-dessous :

Investissement	**Recettes**	**Dépenses**
Opération 97- Eclairage public Chapitre 21 - Compte 21538 – autres réseaux		-19 848.09 €
Opération 97- Eclairage public Chapitre 20 - Compte 2041582 – Subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations		+ 19 848.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2025 telle que présentée ci-dessus.

DCM 2025-47 avis sur le plan d'épandage associé au projet Ecopôle

Dans le cadre de la convention d'un Ecopôle sur la commune de Châtillon-sur-Indre et Le Tranger au lieu-dit « Le Porteau », la société PAPREC-COVED a décidé de mettre en place une unité de méthanisation.
Le méthaniseur sera principalement alimenté par des matières premières d'origines agricoles comme des effluents d'élevage, des ensilages de cultures intermédiaires à valorisation énergétiques et des biodéchets.
Le GAEC « La Mardelle » de Fléré-la-Rivière a accepté de mettre ses terres à disposition de la société PAPREC-COVED pour l'épandage, dont certaines se situent sur la commune de Bridoré, conformément au plan annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la mise en place du plan d'épandage présenté par la société PAPREC-COVED dans le cadre de la création d'un Ecopôle.

Madame le maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales - délégation consentie au maire par le conseil municipal :

Décision n° 8 : Constitution de provision pour créances douteuses

Pour l'exercice 2025, l'examen des restes à recouvrer fait apparaître un besoin de provisionnement d'un montant de 74.58 euros.
Compte tenu du solde provisionnement des années précédentes de 343 euros, l'ajustement des provisions sera fait par l'émission d'un titre au 7817 d'un montant de 268 euros.

Décision n° 9 : Virement de crédit effectué

Fonctionnement	**Dépenses**	**Recettes**
Chapitre 68 – Article 6817 – Dotations aux dépréciations aux actifs circulants	-5000.00 €	
Chapitre 65 – Article 6541 – Créances admises en non recouvrement	+5000.00 €	

Questions diverses

➔ Réunion du lundi 13 octobre - ALSH « Les petits drôles »
L'association souhaite mettre en place une climatisation ou de persiennes en bois pour diminuer la température du bâtiment l'été.

➔ Cérémonie du 11 novembre 2025 à Bridoré

La séance est levée à 21h08

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2025

Le Maire, Pascale MOREL ***La Secrétaire de séance, Ginette METE***